

MAIRIE D'ÉMANCÉ



PROCES VERBAL DE RÉUNION DU CONSEIL
SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune d'ÉMANCÉ, dûment convoqué le 03 novembre 2017, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Madame Christine DAVID, Maire.

Présents : Mmes DAVID, CLECH-VERDIER, Adjoint, M. CABUT, BARATA, Mme DEMARET, M. DEFFRENNE, Mme GUILLEMIN-CHHENG, M. DELAUNAY, Mme BRIOLANT

Absents excusés : Mme DUPRAT, M. FONTAINE

Absent : M. GINDRE

Présents : 9	Absents : 3	Absents ayant donné procuration : 0	Votants : 9
--------------	-------------	-------------------------------------	-------------

Mmes CLECH-VERDIER et BRIOLANT ont été élues secrétaires.

ORDRE DU JOUR

- I. Renouvellement de la Convention Orange
- II. Délégation de signature pour les conventions d'occupation des locaux communaux avec les Associations
- III. Mise à disposition d'un agent du SIVOM
- IV. Fixation du prix pour le repas des personnes âgées
- V. Sorties scolaire 2018 : participation de la Mairie
- VI. Décisions modificatives
- VII. Mandat au Centre de Gestion pour mise en concurrence du Contrat Groupe Statutaire
- VIII. Signature et dépôt du dossier d'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)
- IX. Remboursement à Mme CLECH-VERDIER des frais de nom de domaine pour le site internet de la Commune
- X. Recensement de la population 2018 – nomination Coordonnateur Principal, Adjoint et création de 2 postes d'agents recenseurs
- XI. Commissions et syndicats
- XII. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 30 juin 2017

Aucune observation n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

I- DCM 262017 - Renouvellement de la Convention Orange

La convention passée initialement avec Orange à propos de l'antenne de radiotéléphonie arrive à échéance. Orange demande donc au conseil de bien vouloir approuver la nouvelle convention dont les termes sont les suivants :

- Durée du bail : 12 ans avec tacite reconduction au bout de 6 ans (3 ans actuellement)
- Préavis de dénonciation : 24 mois (contre 6 mois actuellement)
- Nouveau loyer : 8000 € (actuellement Orange paie une redevance de 7874,45 €)
- Indexation annuelle : 1% à chaque date anniversaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

REJETTE à l'unanimité cette nouvelle convention et

DEMANDE à Madame Le Maire de bien vouloir la re-négocier avec les termes suivants :

- Durée du bail : 3 ans ferme
- Sans augmentation pendant 3 ans
- Nouveau loyer : 8500 € pour s'aligner sur celui de Free

II- DCM 272017 - Délégation de signature pour les conventions d'occupation des locaux communaux avec les Associations

Afin de réglementer l'occupation des locaux communaux (Mairie, école, salle Alfred Manessier) par les Associations, il est nécessaire en vertu de l'article L2144-3 du Code Général des Collectivités d'établir entre les Associations et la commune d'Emancé, des conventions d'occupation pour les locaux communaux.

Ces conventions sont reconduites tacitement mais doivent être renouvelées à chaque changement de présidence ou de Maire.

A des fins pratiques, Madame Le Maire demande l'autorisation de signer ces conventions d'occupation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité cette délégation de signature en précisant qu'il est aussi nécessaire de signer des conventions avec les associations non émancéennes qui peuvent être amenées à occuper ponctuellement les locaux communaux.

Puisque le sujet des locaux communaux est abordé, c'est aussi l'occasion pour Madame le Maire, après avoir effectué une visite de contrôle, de répondre point par point aux questions et remarques qui ont été posées et émises par mail par Madame Michèle DUPRAT concernant la salle Alfred Manessier.

- ⇒ **Plaque manquante dans le four** déjà réclamée par Madame Michèle DUPRAT depuis 1 an à Monsieur ANTIGNY dont la société nous a vendu le four
 - Madame le Maire a encore relancé 3 fois Monsieur ANTIGNY à ce sujet et n'a pas obtenu de réponse. Une demande est faite auprès d'un installateur habitant ORPHIN pour régler ce souci et ainsi augmenter la capacité du four.
- ⇒ **Demande de démonter régulièrement la glace du four** pour un nettoyage régulier
 - Madame Le Maire indique que cela sera fait et vérifié régulièrement
- ⇒ **Feu central qui s'éteint à fréquence régulière**
 - Ce point a été très soigneusement contrôlé sur place par Madame Le Maire ainsi que par Joël CANTOURNET aucun dysfonctionnement n'a été constaté. Toutefois, une vérification va être effectuée par un installateur domicilié sur Emancé.
- ⇒ **Présence de l'ancien piano à l'office**
 - Madame Le Maire informe qu'il sera retiré d'ici quelques jours par Joël CANTOURNET
- ⇒ **Aération de l'office**
 - Madame Le Maire indique qu'il est déjà possible d'ouvrir une vitre et que les contrôles effectués par la commission de sécurité n'ont pas relevé de problème d'aération.
- ⇒ **Propreté de la salle**
 - Il est en effet parfois constaté que la salle n'est pas restituée dans un état de propreté correct lorsque les associations l'occupent. A titre d'exemple, les poubelles des toilettes n'ont pas été vidées après que le club de Tarot Tac Tic d'Orphin ait occupé la salle.
 - Florence CLECH-VERDIER, également présidente d'Emansel, indique que plutôt que de faire des généralités en parlant des associations, il serait bon de nommer celle(s) avec qui des problèmes de propreté se posent et souligne surtout, qu'il serait souhaitable de remonter immédiatement les problèmes, s'il y en a, auprès des responsables d'associations.

- ⇒ **Présence de meubles en bois très anciens dans l'office et installation d'un plan de travail**
 - Madame Le Maire va voir s'il est possible de les changer et de faire installer un plan de travail
 - Les élus indiquent que ce n'est peut-être pas une priorité et que dans tous les cas, ils souhaitent en connaître le coût
- ⇒ **Demande d'un second four électrique ainsi qu'un micro-ondes**
 - Si cet investissement doit être fait, il devra d'abord être budgété
 - Madame Le Maire souligne que les locataires de la salle (pour les mariages par exemple) font le plus souvent appel à un traiteur.
- ⇒ **Fiche d'état des lieux à l'office**
 - Madame Le Maire indique qu'un état des lieux général et contradictoire de la salle est systématiquement fait pour les locations.
 - Il est plus complexe d'effectuer un état des lieux pour les associations lorsqu'elles sont plusieurs à occuper la salle sur un week-end.
- ⇒ **Gaspillage énergétique lié au chauffage lorsque les occupants de la salle ouvrent systématiquement les fenêtres**
 - Madame Le Maire indique qu'il est compliqué d'être derrière chacun sur ce sujet
 - Le chauffage est réglé pour 19°, lorsque la température est atteinte, le chauffage s'éteint automatiquement
- ⇒ **Demande de retrait des tréteaux en fer**
 - Madame Le Maire indique qu'ils ont été retirés depuis.
- ⇒ **Marquage au sol requis pour le « demi-tour pompier » devant la salle**
 - Ce sera fait très prochainement par les employés communaux
- ⇒ **Panneaux indiquant le parking de la salle Alfred Manessier**
 - Madame Le Maire a demandé à un habitant de la commune qui travaille le bois de bien vouloir les confectionner (3 panneaux)

III- DCM 282017 - Mise à disposition d'un agent du SIVOM

Madame le maire signale qu'un agent du SIVOM, Isabelle PAIN a été mis à disposition de la commune d'Emancé à compter du mois de Juillet pour prendre connaissance des dossiers en cours au sein de la mairie, en prévision du départ de Madame Christine DOMINI.

Madame Le Maire demande l'autorisation de signer la convention de mise à disposition de l'agent afin de pouvoir rembourser le SIVOM d'Hermeray en fonction des jours de présence de l'agent sur la commune d'Emancé.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité

D'AUTORISER Madame le Maire à signer cette convention.

IV – DCM 292017 - Fixation du prix pour le repas des personnes âgées

Madame le maire propose de conserver les mêmes tarifs que l'année précédente, à savoir :

- 20€ pour les adultes émancéens de moins de 65 ans
- 10€ pour les enfants émancéens jusqu'à 12 ans
- 38,50€ pour les adultes hors –commune

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité

DE MAINTENIR les tarifs de l'année dernière.

V – DCM 302017 - Sorties scolaire 2018 : participation de la Mairie

L'école propose 2 sorties pour l'année prochaine, l'une d'elle étant la sortie prévue tous les 2 ans en classe de neige.

Séjour au ski : Mars 2018-Classe de CM1-CM2

Transport : 3 500€ TTC

Séjour : 8 982,90€ TTC

Total 12 482,90€ TTC

Il convient de décider si la commune prend en charge ou non le transport, habituellement pris en charge par la Caisse des Ecoles.

Séjour en Vendée : 5 au 9 mars 2018-Classe de CP-CE1-CE2 en partenariat avec les écoles d'Orphin et d'Orcemont

Transport à hauteur de 30 % : 555€ TTC

Séjour : 5 008€ TTC

Total 6 858€ TTC

Il convient de décider si la commune prend en charge ou non une partie de ce séjour

Après discussion, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la proposition suivante :

- **Prise en charge par la municipalité d'une partie du transport pour le séjour au ski, à hauteur de 2 200€**- Il est par ailleurs recommandé aux enseignants d'investiguer la solution train qui serait sans doute moins chère que le bus.
- **Prise en charge par la municipalité d'une partie du transport pour le séjour en Vendée, à hauteur de 300€**
- Si l'un des 2 séjours était annulé, la participation de la municipalité se reporterait de l'un sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à la majorité

- Contre : 1 voix (Monsieur Olivier CABUT)
- Abstention : 1 voix (Madame Annick DEMARET)
- Pour : 7 voix

DE FINANCER une partie de transport pour le séjour de ski à hauteur de 2 200€

DE FINANCER une partie de transport pour le séjour en Vendée à hauteur de 300€

DE REPORTER le financement d'un voyage sur l'autre si l'un des deux était annulé.

VI – DCM 312017 - Décisions modificatives**Budget d'investissement – Dépenses**

- Installation du panneau de la salle Alfred Manessier : il convient d'ajouter, au chapitre 21 - opération 13 - article 2135 : Installations générales, la somme de **+ 400 €** au montant initialement prévu (ce dernier ayant été prévu HT et non TTC)
- Installation d'un interphone à l'école : il convient d'ajouter, au chapitre 21- opération 11 - article 2135 : Installations générales, la somme de **+ 2.110 €**
- Il convient donc de diminuer au chapitre 21 - opération 16 – article 21538 : autres réseaux, la somme de **- 2 510 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la décision modificative n° 3.

VII – DCM 322017 - Mandat au Centre de Gestion pour mise en concurrence du Contrat Groupe Statutaire

Le conseil doit délibérer pour donner mandat au CIG (Centre interdépartemental de gestion) afin de mettre en concurrence notre contrat groupe d'Assurance Statutaire. Ce contrat prend en charge les risques financiers découlant de l'absentéisme des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

DE DONNER ce mandat au CIG.

VIII – DCM 332017 - Signature et dépôt du dossier d'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)

Avant le 27 Septembre 2015, les gestionnaires des ERP (établissement recevant du public) et des IOP (Installation ouverte au Public) avaient l'obligation de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité (pour les personnes handicapées) et de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Afin de se mettre le plus rapidement possible en conformité, Madame Le Maire demande, après l'avoir présenté, l'autorisation de signer et de déposer auprès du Préfet, l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour Emancé réalisé par l'association LAH (Liberté Accessibilité et Handicap).

Madame Le Maire précise :

- Qu'une partie des opérations pourra être réalisée par les employés communaux – Un planning devra être établi et suivi.
- Qu'un contrat rural devra être élaboré pour financer la mise en œuvre de cet agenda.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

LA SIGNATURE ET LE DÉPÔT par Madame Le Maire auprès du Préfet de l'Agenda Accessibilité Programmée.

IX – DCM 342017 – Remboursement à Mme CLECH VERDIER des frais de nom de domaine pour le site internet

Les factures liées au site internet de la commune (nom de domaine et hébergement) sont à régler par carte bleue sur le site OVH. Madame Florence Clech-Verdier effectue ces règlements. Elle a ainsi avancé la somme de 13,19€ TTC le 14 Avril 2017 pour le renouvellement du nom de domaine du site internet. Il convient donc de lui rembourser cette somme.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité

DE REMBOURSER la somme de 13,19€ TTC à Mme CLECH-VERDIER

X – DCM 352017 – Recensement de la Population – Nomination d'un Coordonnateur, Coordonnateur adjoint et création de poste de 2 agents recenseurs

En vue du recensement de la population qui aura lieu sur Janvier et Février 2018, il convient de nommer un coordonnateur principal, un coordonnateur adjoint ainsi que de créer 2 postes d'agents recenseurs. Des démarches ont été effectuées (et sont toujours en cours) par Madame Le Maire auprès de certains émancéens concernant les postes d'agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité

DE NOMMER Solène JASINOWSKI comme Coordonnateur Principal et Isabelle PAIN comme Coordonnateur Adjoint,

D'AUGMENTER le régime indemnitaire des Coordonnateurs principal et adjoint pour la période du recensement de la population

DE CRÉER deux postes d'agents recenseurs

XI – Commissions et Syndicats

Commission Communication

La prochaine réunion se tiendra le 25 Novembre en vue d'élaborer le prochain numéro du Mag d'Emancé prévu pour sortir en décembre.

Commission Urbanisme

En l'absence de Monsieur Fontaine, Madame Le maire présente les dossiers d'urbanisme traités dans la période à savoir :

DP 10/2017	PERTUS/ VAILLANT Rue du Haut-Martin	Clôture Accordé
------------	--	--------------------

DP 11/2017	DURAND Kevin 12C chemin de la Plaine	Clôture Accordé
DP 12/2017	PORTHAULT Diane 21 route de Gazeran	Surélévation d'un bâtiment Accordé
DP 13/2017	ANTIGNAC Bernard Chemin du Sablon (Bois)	Clôture Refusé
DP 14/2017	SCI ALSALOU 8 rue de Rambouillet	Clôture En cours d'instruction

Conseil d'école

Election des représentants de parents d'élèves (titulaires et suppléants) : 98 électeurs, 61 votants, 7 bulletins nuls.

Sont élus :

Christophe LEPARC, Olivia RODESCH, Alexandre DANVY, membres titulaires

Stéphanie BRIOLANT, Yasmina GUERET, Blandine RESMON, membres suppléants

Madame le Maire informe également le Conseil de la démission d'Annick DEMARET du Conseil d'école et de la Caisse des Écoles.

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable)

Madame le Maire indique qu'un rapport sur la qualité de l'eau est disponible et consultable en Mairie.

SITCOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Madame Le Maire indique que le rapport annuel 2016 est disponible sur le site du SITCOM

SIARE (Syndicat intercommunal de la région d'Epernon)

Signature d'une convention entre le SIARE et 3 communes (ÉMANCÉ, RAIZEUX, SAINT-HILARION)

Bureau Communautaire de Rambouillet Territoires

Le 18 septembre 2017 et le 09 octobre 2017

Conseil communautaire de Rambouillet Territoires

Le 26 septembre 2017 à Rambouillet

Le 23 octobre 2017 à Cernay la Ville

Syndicat des Trois Rivières

Monsieur Olivier CABUT explique que des discussions sont en cours concernant le nettoyage des berges sur les propriétés privées. Deux possibilités, incompatibles entre elles en raison de la loi GEMAPI, sont envisagées :

- Effectuer l'entretien pour le compte des propriétaires et refacturer partiellement ces derniers
- Mutualiser le coût de cet entretien par la mise en place de la taxe GEMAPI sur l'ensemble du territoire concerné.

A noter : l'entretien sur le domaine privé sera rendu possible par une déclaration d'intérêt général en cours de réflexion.

La commune devra se prononcer sur ce sujet.

XII – Questions diverses

• Plan de Sauvegarde communal

Emancé doit préparer son plan de sauvegarde communal. Madame Le Maire consulte Ingenier'y pour nous accompagner dans ce domaine. Il nous faut par ailleurs désigner plusieurs fonctions sur base du volontariat que voici :

Responsable des lieux publics : Michèle DUPRAT si elle en est d'accord

Responsable de la logistique : Florence CLECH-VERDIER

Responsable de la population : Florence CLECH-VERDIER

Responsable Economie : Christine DAVID

Responsable Relations publiques : Philippe DEFFRENNE

- **Courriers**

- Un courrier est envoyé aux habitants du quartier de Sauvage à la suite des inondations récentes ayant provoqué des coulées de boues importantes dans les propriétés ; ce courrier est destiné à les informer des démarches en cours.
- Un courrier a été fait à l'attention de Madame GRANGEON afin de lui signifier que la municipalité prendrait en compte ses remarques constructives concernant des améliorations à apporter au Mag d'Emancé.

- **Servitude sur la propriété de Monsieur PERTHUS**

Madame le Maire après avoir étudié les différentes possibilités a décidé de faire re-creuser le fossé existant sur toute la longueur ce qui limitera l'impact sur le budget communal (1.713 €).

- **Passeport civique**

Les enseignants de l'école souhaitent mettre en place un passeport civique pour les enfants. Un appel à volontariat sera fait dans le village pour accompagner cette démarche.

- **Machine à affranchir**

Madame le Maire indique aux conseillers que depuis très longtemps, le courrier communal est distribué par les cantonniers une fois par semaine. Cette organisation devient difficile compte tenu du fait que les courriers peuvent être distribués hors délai et qu'ils font de plus perdre un temps conséquent aux employés communaux chargés de la distribution.

Madame le Maire a fait établir des devis auprès de différents prestataires et informe le Conseil que la société Néopost a été retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.